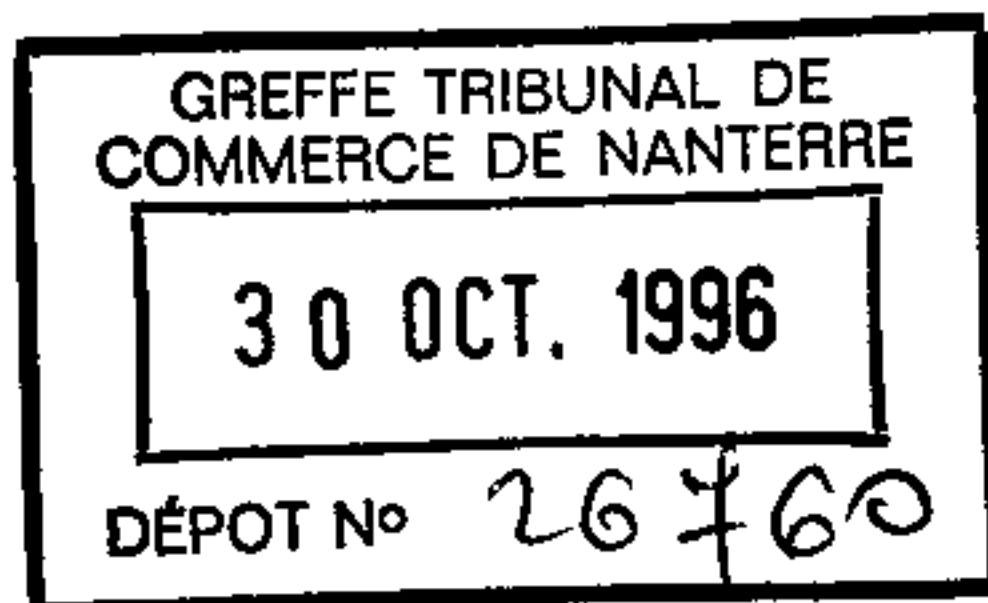


~~Greffes du Tribunal de Commerce de Nanterre~~ 96/1922
~~REQUETE déposée sous le n°~~
REQUETE POUR NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS
(fusion soumise au régime simplifié de l'article 378-1
de la loi du 24 Juillet 1966)



Monsieur le Président du Tribunal
de Commerce
4, rue Pablo Neruda
92020 Nanterre Cedex

920 4326

LE SOUSSIGNE :

- Robert VALIN

Agissant en qualité de Président du conseil d'administration de la société "EC+", société anonyme au capital de 12.495.000 F, Immeuble Ariane, 2 rue Jacques Daguerre, 92500 Rueil Malmaison, RCS Nanterre B 377 652 938,

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

- Les sociétés EC+ et EC+ ANGERS (société à responsabilité limitée au capital de 50.000 F, 5bis boulevard Foch, 49000 Angers, RCS Angers B 328 718 085), établissent le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société EC+ ANGERS par la société EC+ à laquelle EC+ ANGERS ferait apport de l'intégralité de son actif, à charge de l'intégralité de son passif.
- La société EC+ doit être très prochainement, et en toute hypothèse avant le dépôt du projet de fusion au greffe du Tribunal de Commerce, propriétaire de la totalité des parts de ladite société EC+ ANGERS ; en conséquence, les dispositions de l'article 378-1 de la loi du 24 juillet 1966 sont applicables et il n'est donc pas nécessaire de désigner un Commissaire à la fusion, seul un ou des Commissaires aux apports devant être désignés par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce statuant sur requête de la société "EC+", société absorbante.

Ceci exposé, le requérant prie Monsieur le Président de désigner un ou plusieurs Commissaires aux apports chargés d'établir le rapport prévu à l'article 193 de la loi sus-visée du 24 juillet 1966, étant précisé que ne peuvent être choisis comme Commissaires aux apports :

- . Madame Christianne WLOSTOWICER, 4 avenue de l'Europe, 60100 Creil, Commissaire aux comptes titulaire d'EC+.
- . Monsieur Christian DELIE, 4 avenue de l'Europe, 60100 Creil, Commissaire aux comptes suppléant d'EC+.
- . Monsieur Philippe CHIANESE, 37 avenue Firmin Bidard, 77500 Chelles, associé de la société EC+.
- . Monsieur Hubert LE BOUAR, 91 rue de la Bastille, 44000 Nantes, associé de la société EC+ et de la société EC+ ANGERS.
- . Monsieur Guy LIVENAIS, 19 allée des Rochers, 49240 Avrillé, associé de la société EC+ ANGERS.
- . Madame Micheline SCOUPE, 200 rue de Courcelles, 75017 Paris, associée de la société EC+.

- . Monsieur François SOREL, 2 rue Jacques Daguerre, 92565 Rueil-Malmaison, associé de la société EC+.
- . Monsieur Robert VALIN, 29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny, 94220 Charenton le Pont, associé de la société EC+.

Fait à Rueil Malmaison, le 4 Octobre 1996

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a vertical line and a horizontal line extending to the right.

Le Président

ORDONNANCE

n° 96/1922

Nous, Président du Tribunal de Commerce de Nanterre,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Nommons M. *Henri Bougeand*
10, Rue Dufhot - 75001 PARIS

en qualité de Commissaire aux apports à effectuer à la société :

EC +

dont le siège est : *Immeuble Ariane*
2, Rue Jacques Daquene
92500 RUEIL MALMAISON

par la société : *EC + ANGERS*

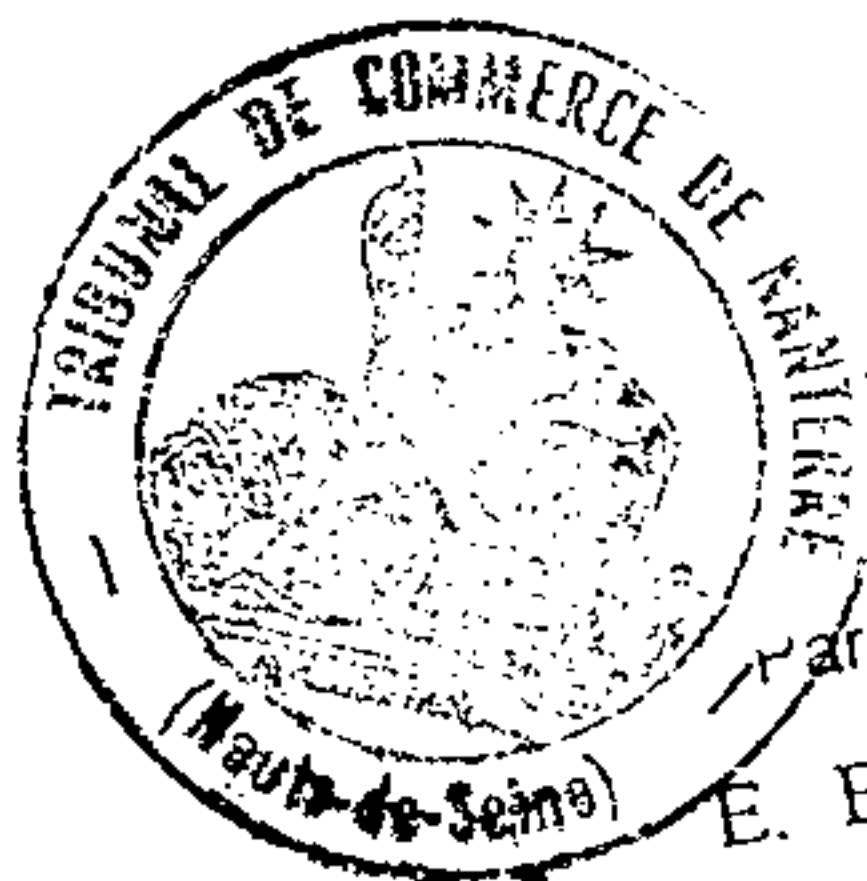
dont le siège est : *5 bis, Boulevard Foch*
49000 ANGERS

Disons que le Commissaire ci-dessus désigné pourra se faire assister par un ou plusieurs experts de son choix dans l'accomplissement de sa mission.

Disons que le Commissaire ci-dessus désigné devra nous soumettre le montant de ses honoraires avant de les percevoir.

Disons qu'il devra obtenir un accord écrit des sociétés concernées, sur le montant des honoraires qu'il aura fixé, et que cette pièce devra être jointe à la demande d'honoraires présentée par le Commissaire sus-nommé.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.



Fait à Nanterre, le 16/10/96

Par délegation
E. BEAUMONT